

# LORIENT AGGLOMERATION



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Préfet du Morbihan, par arrêté en date du 6 juin 2018, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Larmor-Plage avec une opération d'intérêt général.

L'objectif de cette déclaration de projet est de permettre la création de terrains familiaux locatifs d'accueil des gens du voyage afin de respecter les obligations légales de la commune en la matière.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale, d'un examen conjoint avec les personnes publiques associées, d'une délibération du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération et fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera en Mairie de Larmor-Plage pour une durée de 36 jours à partir du 25 juin 2018 à 9 heures et jusqu'au 30 juillet 2018 à 16 heures 50 avant d'être soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Larmor-Plage.

À cet effet, Monsieur le président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Madame Hervelyne DANET en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté en mairie de Larmor-Plage aux jours et heures d'ouverture habituels soit du lundi au vendredi de 8h15 à 11h50 et de 13h15 à 16h50 ainsi qu'à la Maison de l'Agglomération du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Le dossier peut également être consulté sur les sites internet de la commune ([www.larmor-plage.com](http://www.larmor-plage.com)) et de Lorient Agglomération ([www.lorient-agglo.bzh/en-actions/enquetes-publiques](http://www.lorient-agglo.bzh/en-actions/enquetes-publiques)).

Madame Hervelyne DANET, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Larmor-Plage aux jours et heures suivants :

- 25 juin 2018 de 9h00 à 12h00
- 19 juillet 2018 de 9h00 à 12h00
- 30 juillet 2018 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance des pièces du dossier soumis à enquête publique et les observations éventuelles du public pourront être :

- consignées dans le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ouvert en mairie de Larmor-Plage ;
- adressées par écrit au commissaire-enquêteur soit à l'adresse postale suivante : Mairie de Larmor-Plage, A l'attention de Madame le commissaire enquêteur Hervelyne DANET, 4, rue des quatre frères Le Roy-Quéret, 56260 LARMOR-PLAGE ; soit à l'adresse électronique suivante : [secretariat@larmor-plage.com](mailto:secretariat@larmor-plage.com) ;
- exprimées oralement au commissaire enquêteur au cours des permanences susmentionnées.

En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de Larmor-Plage ou de Lorient Agglomération dès la publication du présent avis.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur transmis au Président de Lorient Agglomération dans les 30 jours suivant la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public en Mairie de Larmor-Plage, à la Maison de l'Agglomération ainsi que sur les sites internet de la commune ([www.larmor-plage.com](http://www.larmor-plage.com)) et de Lorient Agglomération ([www.lorient-agglo.bzh/en-actions/enquetes-publiques](http://www.lorient-agglo.bzh/en-actions/enquetes-publiques)) pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête.